

**AOÛT / SEPTEMBRE**

Les sujets suivants devraient faire l'objet de consultation au conseil d'école au début de l'année scolaire.

Veillez svp vous reporter à l'exemple d'un « ORDRE DU JOUR » pour la préparation des rapports à être présentés. Les rapports du CP et des comités ad hoc devraient être enregistrés dans un procès-verbal et présentés chaque mois, selon le cas.

**SVP N'OUBLIEZ PAS: les procès-verbaux de votre conseil d'école ou de centre doivent être transmis au bureau du SEP sur une base mensuelle – par courriel à [info@ptusep.com](mailto:info@ptusep.com) ou encore par courrier interscolaire.**

**Renseignements généraux**

- Des propositions entre la direction et le conseil d'école peuvent découler des sujets discutés.
- Il existe trois types de propositions:
  - Consultatives (CN): La direction sollicite l'avis du personnel et ensuite décide de la proposition finale.
  - Collaboratives (CL): Ces propositions sont formulées par le personnel enseignant, souvent avec la direction, dans le but d'informer le conseil d'établissement. Si la direction refuse une proposition collaborative, une explication écrite est fournie au personnel avant la mise en œuvre de la décision. Une copie de l'explication doit être remise au directeur régional ainsi qu'au SEP.
  - Collaboratives qui requièrent l'approbation du conseil d'établissement (CLA): Ces propositions collaboratives sont conjointement recommandées au conseil d'établissement pour approbation. La direction décide de la version finale à être présentée au conseil d'établissement. Si la proposition est rejetée par le conseil d'établissement, une nouvelle proposition est requise.
- Pour plus de détails sur le conseil d'école, voir les clauses 4-4.01, 4-4.02 et 4-4.03 de notre entente locale que vous pouvez consulter [ici](#).
- SVP, reportez-vous au tableau à la page suivante pour les sujets qui devraient être discutés au début de l'année scolaire.
- Trois notes de service additionnelles seront transmises au cours de l'année relativement aux autres sujets à être discutés.
- N'hésitez pas à communiquer avec le bureau du SEP pour toute question ou inquiétude liée au fonctionnement de votre conseil d'école.

**Sujets de discussion au conseil d'école en début d'année scolaire**

	Consultative (CN)	Collaborative (CL)	Requérant l'approbation du conseil d'établissement (CLA)
Procédures pour la remise des notes		✓	
Le système de signalement des retards et des absences des élèves		✓	
Le comité de perfectionnement de l'école		✓	
L'identification pour l'année quant aux besoins en surveillance et l'établissement d'un système de rotation des enseignantes et enseignants pour mettre en place les tâches de surveillance requises		✓	
Le programme de reconnaissance de la valeur ajoutée		✓	
L'utilisation des jours de direction	✓		
L'établissement d'un système de suppléance dépannage conforme à la clause 5-1.31	✓		
<b>Les propositions suivantes peuvent survenir sur une base continue</b>			
Les activités éducatives qui nécessitent des modifications aux heures d'entrée et de départ des élèves ou qui exigent un déplacement des élèves à l'extérieur de l'école		✓	✓
La mise en œuvre de l'éducation populaire (éducation aux adultes/formation professionnelle)		✓	✓
La planification et la mise en place du système de surveillance des examens	✓		